



COMMUNE DE
VOUREY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Convocation le 11 janvier 2024

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Hélène Baret, Bruno Guely, Dominique Denys, Franck Pavan, Marc Bernard, Marie-Christine Penon, Jean Manzagol, Annie Giroud-Garampon, Angélique Ducret

Excusés Jean-Louis Pinto-Suarez (pouvoir donné à Dominique Denys)
Véronique Marry (pouvoir donné à Annie Giroud-Garampon)
Serge Cozzi (pouvoir donné à Hélène Baret)
Virginie Reynaud-Dulaurier
Patricia Jacquemier (pouvoir donné à Marie-Christine Penon)
Jean-Paul Decard (pouvoir donné à Bruno Guely)
Robert Repellin (pouvoir donné à Franck Pavan)
Brigitte Chiaffi (pouvoir donné Angélique Ducret)

Absent Jérémy Deglaine-Videlier

Secrétaire de séance Angélique Ducret

En préambule, Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Tarification de l'accueil périscolaire méridien, restauration scolaire et temps d'accueil au 1^{er} février 2024.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour inclure à l'ordre du jour cette délibération.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Décision Modificative n°5 au budget communal 2023.

Mme le Maire, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante,

DM 5 du 18/01/2024 - Exercice 2023										
Dépenses						Recettes				
	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires
INVT	041	2151	Réseaux de voirie	11 700,00	Transferts cptes 2031 et 2033 opérations suivies de travaux au 31-12-2023	041	2031	Frais d'études	22 050,00	Transferts cptes 2031 et 2033 opérations suivies de travaux au 31-12-2023
		21312	Bâtiments scolaires	6 228,96			2033	Frais insertion	1 068,96	
		21318	Autres bâtiments publics	5 190,00						
		TOTAL			23 118,96		TOTAL			23 118,96
FONCT										
				0,00		TOTAL			0,00	

Vote du conseil à l'unanimité.

2) Tarification de l'accueil périscolaire méridien, restauration scolaire et temps d'accueil au 1er février 2024

Vu la délibération n°2023/05-05 fixant les tarifs de restauration scolaire,

Mme Hélène Baret, 2ème adjointe en charge de la commission des affaires scolaires propose à partir du 1er février les tarifs de l'accueil périscolaire méridien, incluant la restauration scolaire et le temps d'accueil :

Quotient familial	Tarifs accueil périscolaire méridien au 1 ^{er} février 2024	Dont frais de garderie
de 0 à 364	4,57 €	1,35 €
de 365 à 686	5,21 €	1,99 €
de 687 à 915	5,72 €	2,50 €
de 916 à 1143	6,14 €	2,92 €
de 1144 à 1500	6,35 €	3,13 €
Supérieur à 1501	6,60 €	3,38 €

Les tarifs forfaitaires restent inchangés

PAI (Projet Accueil Individualisé)	3,00 €
Enfant sans inscription repas majoré	15,00 €

Le conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire méridien au cours de l'année 2024.

Vote du conseil à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est achevé à 18h45.

Prochain conseil municipal fixé au jeudi 14 mars 2024 à 18h30.